



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE

Date de la
convocation :
08/10/2026

Conseillers en
exercices : 19

Conseillers présents :
15

Conseillers votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ DE BAIS**

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Adjoint

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Bruno COULOMBET, Julien GUILARD, Marie-Christine BATTEUX, Valérie GAUDION, Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER, Axelle LE DIGOU
Conseillers Municipaux

Absente : Laurence Loison (arrivée à 19h20)

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Franck LERAY donne pouvoir à François POIRIER
Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Joseph JEULAND
Marie-Odile DAYOT donne pouvoir Angélique LE BORGNE
Caroline STEINLE donne pouvoir Axelle LE DIGOU

Secrétaire de séance : Angélique LE BORGNE

Délibération 2026.10.007

Urbanisme – Convention de servitude ENEDIS

Monsieur Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de faire des travaux sur les parcelles suivantes :

Commune	Section(s)	Numéro(s)	Rue	Nature éventuelle des sols et cultures (cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt...)
Louvigné de Bais	ZN	79 92	La Gaudinai	Bâti, Voirie

Il s'agit notamment d'autoriser ENEDIS à :

- Établir à demeure, un branchement électrique ;
- Etablir à demeure la pose d'un câble en aérien. Avec une zone de survol d'environ 12m ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.)

La convention de servitude proposée par ENEDIS est compatible avec l'affectation des parcelles concernées.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à la demande d'ENEDIS et de conclure avec cette société une convention de servitude sur le domaine public communal.

Il est précisé que cette servitude sera consentie à titre gratuit.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- ❖ D'approuver la convention de servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles suivantes :

Commune	Section(s)	Numéro(s)	Rue	Nature éventuelle des sols et cultures (cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt...)
Louvigné de Bais	ZN	79 92	La Gaudinai	Bâti, Voirie

- ❖ De préciser que cette servitude est consentie à titre gratuit.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0



Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 035-213501612-20261015-202610007-DE